

Adaptation des règles d'aménagement des routes : des souplesses aux nouveaux référentiels



Jeudi 16 mars 2017

Amphi des 13-Vents - Aix-en-Provence

Journée d'échanges sous l'égide de la **CoTITA** et organisée par le Cerema Méditerranée

Contexte

La modernisation et le développement des infrastructures routières visent à répondre à des enjeux multiples (économiques, mobilité durable et sûre...), évolutifs, et se réalisent dans un champ de contraintes croissant. Cela conduit à adapter périodiquement les référentiels techniques en matière d'aménagement des infrastructures, mais aussi à en élaborer de nouveaux pour répondre aux diverses situations auxquelles sont confrontés les porteurs de projets.

A l'occasion de l'élaboration ou de la refonte d'un référentiel technique, la pertinence des règles de l'art est devenue une question récurrente. A la demande de la Direction des Infrastructures de Transport du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, le Cerema mène un travail de questionnement de ces règles sur leurs origines, leurs fondements, la validité des paramètres « fondamentaux » ou encore sur la cohérence entre les différents guides techniques.

Cette journée a donc pour but de présenter la démarche des fondamentaux de la conception routière et les premiers livrables. Elle est l'occasion de présenter aussi l'actualité en matière de voies réservées et de voies auxiliaires.

Objectifs

Cette journée s'articule autour de deux temps forts :

1. La présentation de la démarche globale des fondamentaux de la conception routière et des premiers livrables :
 - Le rapport « Fondamentaux de la conception routière : les souplesses offertes par les règles de conception » diffusé le 20 janvier 2016 : il met en évidence les souplesses existantes dans les différents guides de conception (ARP, ACI, ICTAAL, ...), les explicite et en dresse une typologie d'une part en fonction de leur nature, et d'autre part, en fonction du niveau décisionnel (maître d'ouvrage ou concepteur). Des exemples de souplesses et leur prise en compte dans une démarche de projet sont également évoqués.
 - Le projet de guide technique sur les révisions des règles de l'art en matière de visibilité qui introduit des modifications des règles actuelles afin de mieux les adapter aux conditions de circulation tout en maintenant un niveau de sécurité optimal. Il permet d'homogénéiser aussi les règles de visibilité d'un guide à l'autre.

La démarche des fondamentaux intéresse tous les types de réseaux : réseau structurant, réseau secondaire...

2. L'actualité en matière d'aménagement de voies spécialisées de type « voies réservées » et « voies auxiliaires » sur les voies structurantes d'agglomération (VSA), et d'en présenter les nouvelles règles techniques pour la conception, la réalisation et l'exploitation.

Elle doit être l'occasion de partager, d'échanger, de débattre autour de repères, de références, de pratiques.

Cette journée technique s'inscrit dans le dispositif des Conférences Techniques Interdépartementales des Transports et de l'Aménagement (CoTITA) qui œuvre au développement de la communauté technique locale dans le domaine de l'aménagement et du développement des infrastructures routières.

Public

Cette journée technique s'adresse aux Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Oeuvre des services de l'État, des collectivités territoriales en charge des opérations d'aménagement et de développement du réseau routier, aux sociétés d'autoroutes et aux bureaux d'ingénierie routière.

Programme

- 9h15 **Accueil des participants**
- 9h45 **OUVERTURE DE LA JOURNÉE**
Florence HILAIRE, Cerema Méditerranée
- 9h55 **PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE LA JOURNÉE**
Denis HIRSCH, DIT / MARRN IGR Pôle Méditerranée
- 10h05 **DÉMARCHE GÉNÉRALE DES FONDAMENTAUX**
Matthieu HOLLAND, Cerema Infrastructures de transports et matériaux
- 10h35 **DÉMARCHE « SOUPLESSES »**
Marie RIPOCHE, Cerema Infrastructures de transports et matériaux
- 11h00 **LES EXEMPLES ET CONTRE-EXEMPLES DE SOUPLESSES**
DCEDI, Cerema Méditerranée
- 11h20 **TEMPS D'ÉCHANGE**
- 11h35 **Pause**
- 11h55 **LES SOUPLESSES DANS LES PROCESSUS D'ÉLABORATION DES PROJETS**
Laurent FABRE, DIT / MARRN Pôle Méditerranée
- 12h15 **TÉMOIGNAGE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 66**
Joël POU, CD 66
- 12h30 **TEMPS D'ÉCHANGE**
- 12h45 **Déjeuner (inscription préalable obligatoire)**
- 14h15 **LE PROJET DE RÉVISION DES RÈGLES DE L'ART EN TERMES DE VISIBILITÉ COMPARAISON « ANCIENNES RÈGLES / NOUVELLES RÈGLES » : QUELQUES EXEMPLES**
Lionel PATTE, Cerema Méditerranée
- 15h15 **VOIES RÉSERVÉES - VOIES AUXILIAIRES**
Olivier ANCELET, Cerema Territoires et Ville
Mathieu LUZERNE, Cerema Méditerranée
- 16h20 **CONCLUSION ET CLÔTURE DE LA JOURNÉE**
Denis HIRSCH, DIT / MARRN IGR Pôle Méditerranée

LIEU DE LA MANIFESTATION

Cerema Méditerranée

Amphi des 13-Vents Pôle d'activités d'Aix-en-Provence
avenue Albert Einstein, CS 70499 - 13593 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3

Modalités d'inscription

blandine.donadieu@cerema.fr - Tel: 04 42 24 76 17
marjorie.vignau@cerema.fr - Tel: 04 42 24 83 27

Renseignements techniques

valerie.goyon-leroux@cerema.fr - Tel: 04 42 24 77 78

INSCRIPTIONS EN LIGNE

Date limite d'inscription : 10 mars 2017

Les inscriptions (1) se font uniquement en ligne : cliquez sur le lien ci-dessous :
<http://enqueteur.mediterranee.cerema.fr/index.php?sid=94925&lang=fr>

VENIR AU PÔLE D'ACTIVITÉS



**PAR LES TRANSPORTS
EN COMMUN**

Le site internet : <http://www.lepilote.com/> vous guide dans tous vos déplacements pour accéder au Cerema Méditerranée.

■ Au départ d'Aix-en-Provence :

La ligne 15 du réseau Aix-en-bus au départ de la gare routière d'Aix-centre vers le pôle d'activités - Arrêt «Pôle d'activités» situé à 50 m du Cerema Méditerranée.

■ Au départ de la gare routière de Marseille (réseau CARTREIZE) :

- Prendre le car n°53 en direction «Aix-les-Milles/Europôle de l'Arbois» - Arrêt au «Pôle d'activités» situé à 50 m du Cerema Méditerranée.

■ Au départ de la gare TGV d'Aix-en-Provence

Prendre le car n°40 (réseau CARTREIZE), arrêt «Pôle d'activités» (à demander au chauffeur)

ou

Prendre le car n°211 ou 271 direction Aix (réseau CPA), arrêt «Pôle d'activités» situé à 50 m du Cerema Méditerranée.

■ Au départ de l'aéroport Marseille-Provence :

Prendre le car n°40 (réseau CARTREIZE), arrêt «Pôle d'activités» (à demander au chauffeur)

• Pour le retour à l'aéroport :

1) Prendre le car n°211 ou 271 direction et arrêt «Plan d'Aillane» (situé à 1500 m du Cerema Méditerranée).

2) Puis prendre le car n°40 direction Aéroport.



EN VOITURE

■ De Marseille :

Autoroute A51-E712, sortie «Luynes» direction «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

■ De l'aéroport Marseille-Provence ou de la gare Aix-en-Provence TGV :

direction Aix-en-Provence, Les Milles par la D9 sortie 3 «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

■ De Nice ou d'Aix-en-Provence :

Autoroute A8-E80 - Autoroute A51-E712 direction Marseille sortie «Les Milles» vers la D9 sortie 3 «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

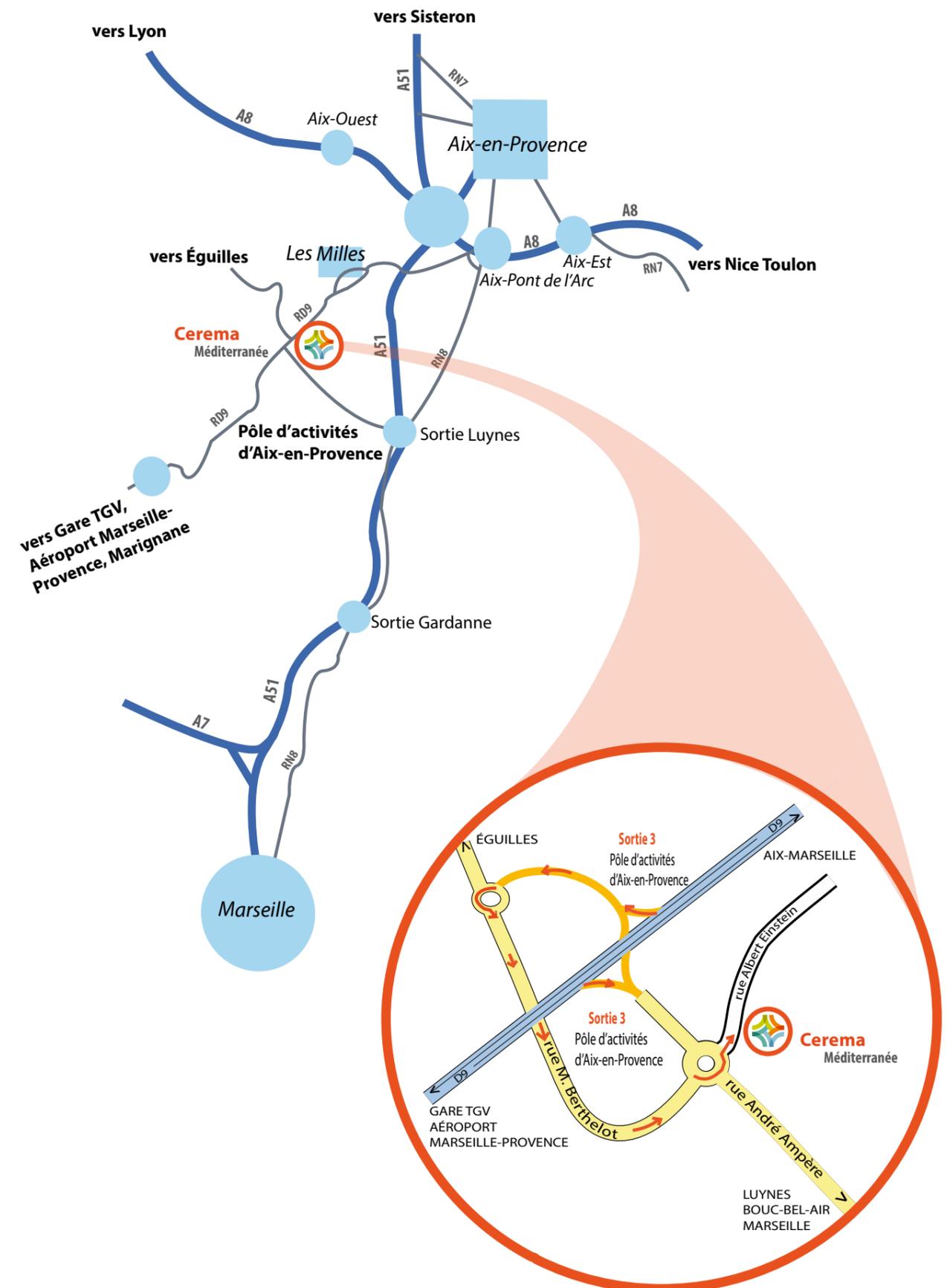
■ De Lyon :

Autoroute A8-E80, sortie «Aix, Pont de l'Arc» direction «Les Milles» par la D9 sortie 3 «Pôle d'activités d'Aix-en-Provence».

■ Pour en savoir plus :

- Marignane Airport : <http://www.marseille.aeroport.fr/fra/index.jsp>
- Aix-en-Provence TGV : <http://www.voyages-sncf.com>
- Hébergements : <http://www.aixenprovencetourism.com/aix-hotels-2-centre.htm>

PLAN D'ACCÈS



Réalisation graphique : Service communication Cerema Méditerranée - février 2017

(1) Nous attirons votre attention sur le fait que les inscriptions au repas nécessite l'envoi d'un chèque de 16,40€ libellé à l'ordre de la Nagram et adressé à l'attention du Service Communication (adresse du Cerema Méditerranée ci-dessus).